



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante et unième session

26 février-9 mars 2007

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles

Déclaration présentée par la National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration suivante, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2007/1.



Déclaration

Le thème de la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme est une question de très grande importance car il concerne la prochaine génération des petites filles. La National Alliance of Women's Organizations salue tous ceux qui se sont employés à porter cette question essentielle à l'attention des organismes des Nations Unies et des États parties dans le cadre de la présente session de la Commission de la condition de la femme.

La National Alliance of Women's Organizations constitue un réseau important d'organisations féminines et de particuliers établis en Angleterre. En mettant tout particulièrement l'accent sur les questions relatives à l'égalité des hommes et des femmes et sur l'Europe, elle a pour objectif de mettre fin aux inégalités entre les sexes et fait campagne au nom de ses membres pour que s'instaure pour toutes les femmes une justice sociale faisant fond sur les instruments de protection des droits de l'homme convenus sur le plan international. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations apparentées au Royaume-Uni ainsi qu'avec le Lobby européen des femmes.

La National Alliance of Women's Organizations est tout particulièrement préoccupée par la traite des filles à des fins d'exploitation sexuelle, forme odieuse d'esclavage moderne, et demande instamment à ceux qui participent à la présente session de la Commission de la condition de la femme de trouver de toute urgence une solution à ce problème.

Il sera impossible de parvenir à l'égalité entre les sexes tant que le problème de la violence sous toutes ses formes, qui est le lot des femmes tout au long de leur vie, depuis le moment de leur conception jusqu'à celui de leur mort, n'aura pas été résolu. La violence à l'égard des femmes se manifeste dès que la fillette est conçue, sous la forme d'un avortement fondé sur le sexe, puis se traduit par des mutilations génitales féminines imposées à des fillettes âgées de 3 ou 4 mois à peine. Elle peut aussi prendre la forme de sévices sexuels – viols ou incestes –, de trafic de fillettes âgées de 5 ou 6 ans à peine à des fins d'exploitation sexuelle ou de mariage précoce et forcé d'adolescentes.

La National Alliance of Women's Organizations tient en particulier à appeler l'attention sur la nécessité de traiter avec plus de sérieux l'aspect demande du problème de la traite des filles à des fins d'exploitation sexuelle. La demande de jeunes filles dépend souvent des stéréotypes que véhiculent et perpétuent les médias qui les présentent comme des marchandises sexuelles à la disposition du consommateur. Il n'a pas été tenu compte en particulier du rôle des technologies de l'information et de la communication dans la traite de filles bien réelles (concernant leur disponibilité) et la diffusion d'images pornographiques de jeunes filles sans leur consentement. Il faut donc remédier de toute urgence à ce problème¹.

Selon un rapport récent, les trafiquants et autres individus se servent des technologies de l'information et de la communication pour façonner les normes publiques concernant les femmes de manière à rendre la traite et l'exploitation sexuelles plus acceptables. La façon dont les femmes sont représentées sur des sites consacrés à la pornographie, au tourisme sexuel et au mariage ainsi que dans d'autres annonces en ligne contribue à banaliser la violence à leur rencontre².

La National Alliance of Women's Organizations demande au système des Nations Unies d'étudier, par le biais de tous ses organes et organismes, la manière dont les technologies de l'information et de la communication sont actuellement utilisées pour faciliter et normaliser l'exploitation des jeunes filles et d'examiner la façon dont ces technologies peuvent servir à promouvoir une transformation positive des rôles des hommes et des femmes et prie les États parties, notamment ceux de la région de la CEE, de faire de même. Il conviendrait que l'examen porte en partie sur l'utilisation abusive des technologies de l'information et de la communication.

Il sera indispensable, lors de la présente session de la Commission de la condition de la femme, d'étudier en détail, dans le cadre de l'examen du rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité entre les sexes, l'aspect demande de la traite et de mettre en place des mécanismes mettant fin à l'impunité de ceux qui en sont responsables.

L'éducation est un instrument efficace d'autonomisation et peut par conséquent servir à donner une image positive du rôle que jouent les hommes et les femmes afin de réduire au minimum la demande de filles victimes de la traite. Il faut enseigner aux garçons dès leur plus jeune âge la valeur et la dignité des filles et des femmes plutôt que de les encourager à considérer celles-ci comme des objets à exploiter. Il convient de promouvoir, d'élaborer et d'utiliser des modèles pédagogiques qui soulignent la valeur des petites filles afin que celles-ci ne soient plus jamais assimilées à des marchandises qui s'achètent et se vendent.

Les médias en tant que moyen de communication, d'éducation et d'échange culturel exercent à présent une influence très forte sur la société. Il est donc extrêmement important de poursuivre le débat sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des filles et de lui donner un nouvel élan au cours de la présente session de la Commission de la condition de la femme. Il faut en outre mettre à la disposition des médias les moyens leur permettant de commencer à donner rapidement et au-delà des frontières une image positive des filles et des femmes en tant que maîtresses de leur destinée dont la contribution à la société améliore la vie sur la planète – contribution sans laquelle le monde et ceux qui le peuplent ne pourront parvenir à la prospérité et au bonheur qui sont pourtant à leur portée.

Notes

¹ Karen Maltzahn, « Digital Dangers: Information and Communication Technology and Trafficking in Women, Association for Progressive Communication », <<http://www.genderit.org/upload/ad6215b74e2a861>>.

² Ibid., p. 7 et 8.